

Délégation scientifique

Le 11/07/2025

## Comité d'interface médical (FSM / CMG / ANSM)

### Compte-rendu de la séance du 04/07/25

#### Ordre du jour

N°	Points prévus à l'ordre du jour	Pour avis, audition, information, adoption ou discussion
1	Introduction – contexte	ANSM
2	Point sur les conventions-cadre	Délégation scientifique
3	Les échanges CNP et ANSM Point de vue du CMG Point de vue de la FSM Point de vue de l'Agence	CMG / FSM / Agence
4	Conclusion – perspectives	ANSM

#### Acronymes utilisés

CI	Comité d'interface
CMG	Collège de médecine générale
FSM	Fédération des spécialités médicales
CNP	Conseil national professionnel
ANSM	Agence nationale de sécurité du médicament

## Participants

Nom des participants	Statut	Présent visio	Absent/ Excusé
Cyril BEGUE	Secrétaire Général adjoint CMG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Sylvain BOUQUET	Vice-Président CMG	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Frédéric FOSSATI	Président FSM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Olivier GOEAU-BRISSONNIERE	Past-Président FSM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Valérie Le BORGNE	Déléguée générale FSM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Catherine PAUGAM-BURTZ	Directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Alexandre de la VOLPILIERE	Directeur général adjoint chargé des opérations	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Patrick MAISON	Directeur de la délégation scientifique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elodie MASSE	Directrice de la communication et de l'information	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
France ROUSSELLE	Conseiller technique, Délégation scientifique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Malika BOUSSAID	Coordinatrice, Délégation scientifique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

### 1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour prévoit l'installation du CI médical.

### 2. Introduction / Contexte

Après que les représentants de la FSM et du CMG se soient présentés, ils sont remerciés pour leur participation à l'installation de ce premier comité d'interface médical qui rassemble les représentants des communautés médicales de spécialités y compris de médecine générale. Les CNP constituent des interlocuteurs privilégiés des agences et en particulier à l'ANSM, les portes d'entrée des interactions de l'ANSM avec les communautés médicales. De nombreuses interactions ont déjà été mises en place entre les CNP et l'Agence. Le CI interviendra notamment pour assurer la fluidité de ces interactions. Le CI n'aura pas vocation à traiter directement des sujets spécifiques mais examinera des sujets génériques et pourra également constituer un forum d'échanges d'informations sur des sujets requérant la contribution de plusieurs CNP et du CMG.

### 3. Point sur les conventions-cadre

Il est fait état des deux conventions-cadre signées en juin 2025 respectivement avec la FSM et avec le CMG. Ces conventions poursuivent les objectifs suivants : organiser les modalités de collaboration notamment via un comité d'interface, apporter un appui à l'ANSM, collaborer avec les CNP et impliquer ceux-ci pour les travaux relatifs aux produits de santé en rapport avec leur spécialité. Les conventions sont établies pour une durée de 4 ans et prévoient un suivi annuel.

#### **4. Echanges de points de vue entre le CMG, la FSM et l'ANSM**

Le CMG précise également qu'il y a lieu lors des échanges entre l'agence et le CMG, de veiller à ce que les interlocuteurs sollicités par l'ANSM soient susceptibles de pouvoir répondre au nom du CMG. Le CMG fait état d'une augmentation des sollicitations de l'ANSM ces dernières années sur des sujets différents. Une boîte mail générique du CMG a été mise en place pour réceptionner les demandes de l'agence.

La FSM remercie l'ANSM pour la création de ce CI médical qui s'inscrit dans le prolongement d'une collaboration engagée il y a de nombreuses années avec la mise en place d'une plateforme informatique ayant permis la constitution de nombreux registres. Il est fait état des nombreux échanges harmonieux entre la FSM et le CMG. La FSM constitue la porte d'entrée des CNP et intervient en tant que facilitateur notamment dans le cadre de l'expertise, à la demande de l'Agence. Les CNP doivent être directement consultés par l'Agence ; néanmoins, pour les sujets impliquant plusieurs spécialités, la sollicitation de la FSM est recommandée. De même quand l'interlocuteur du CNP ou ses coordonnées sont difficiles à identifier la FSM peut être l'intermédiaire.

L'ANSM précise que les CNP sont sollicités pour des expertises, dans le respect des règles déontologiques et donnent lieu à des avis qui ne sont pas intuitu personae mais qui valent position d'une spécialité. Afin de favoriser la fluidité des échanges avec les CNP, compte tenu des nombreuses sollicitations de la part de l'Agence, il est suggéré de mettre à profit ce CI pour mieux donner de la visibilité aux CNP sur les sollicitations à venir de l'Agence, en favorisant leur programmation dans la mesure du possible. Par ailleurs, il est précisé que les conseillers médicaux exercent leur activité d'expertise à l'Agence à titre individuel et donc indépendamment du CMG ou d'un CNP dont ils font partie. En conséquence, ces conseillers ne constituent pas des interlocuteurs privilégiés dans les relations entre l'Agence et les CNP et le recours aux conseillers médicaux ne dispense pas l'Agence de solliciter l'expertise auprès des CNP.

#### **5. Discussion et perspectives**

Les échanges de points de vue entre la FSM, le CMG et l'ANSM ont mis en lumière un vaste champ de collaboration de l'Agence avec la FSM et le CMG en identifiant de nombreux sujets génériques pertinents qui pourront être examinés dans le cadre de ce CI médical. La liste des sujets susceptibles d'être portés à l'ordre du jour des prochaines réunions sera à compléter durant l'été. Les sujets doivent être précisés, complétés et priorisés afin d'établir l'ordre du jour de la prochaine réunion. Celle-ci sera planifiée pour la fin de l'année.

#### **Liste des sujets pour le CI médical à préciser, compléter et prioriser :**

- les registres mis en place par la FSM,
- le réseau des correspondants pharmacien/médecin généraliste,
- la formation professionnelle et la certification périodique en lien avec le CMG, la FSM et le CNOM,
- les CNP et les évolutions de conditions de prescription,
- l'anticipation et la prévention des pénuries de médicaments ou de dispositifs médicaux (positionnement du médicament dans l'arsenal thérapeutique, identification de niches d'utilisation, revue de la liste des MITM, information des prescripteurs),
- bon usage & surveillance des produits de santé.



